



## Communiqué sur la période de Gel prolongé

25 janvier 2017

Le protocole national "gel prolongé" a été déclenché le vendredi 20 janvier pour la Bécasse des bois et les Oiseaux d'eau. Ce communiqué fait suite à celui du 23 janvier et s'appuie sur les informations récoltées ces deux derniers jours.

Les régions les plus concernées par la persistance du gel continu sont toujours le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, l'Auvergne, Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, la Normandie, l'ouest du Massif central en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie.

Dans le nord de la France, quelques sites proches du littoral voient les effectifs de **bécasses** augmenter de façon significative, notamment dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime ainsi que dans les régions proches de l'Atlantique, Pays-de-la-Loire et Nouvelle Aquitaine. Ce phénomène est sensible pour la frange littorale de la Vendée, la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Dans ces zones refuges, les oiseaux recherchent des zones d'alimentation près de la côte. En revanche, aucun phénomène équivalent n'est observé en Bretagne et dans les régions proches de la Méditerranée.

Tous les sites intérieurs enregistrent une réduction du nombre d'oiseaux, voire aucun contact pour certains. Cela est lié à l'évidence à près de 10 jours de gel consécutifs, avec absence ou quasi-absence de dégel en journée. Sur ces sites, les remises nocturnes ne sont plus du tout attractives.

Différents témoignages et observations en journée, indiquent que certains oiseaux tentent d'affronter le froid là où il est encore vif. Quelques comportements aberrants sont notés : vols sur de très courtes distances en cas de fuite, observations dans des zones inhabituelles (fossés de bord de route, jardins,...). Pour ces régions, la faible disponibilité en ressources alimentaires fragilise les oiseaux.

Des comportements aberrants ont également été observés chez des **bécassines des marais**, liés à un affaiblissement des réserves adipeuses en l'absence de nourriture disponible. Ces observations ont été faites dans de nombreuses régions : Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle Aquitaine.

Pour ce qui est des **oiseaux d'eau**, l'épisode de froid a entraîné des conditions très difficiles et une désertion principalement des zones humides intérieures de l'Est et du Nord-est de la France, à l'exception des eaux courantes (fleuves et rivières) où ils ont pu se maintenir. Dans la plupart des autres régions, le gel entraîne une concentration des oiseaux dans les rares

parties d'eau libres restantes, sans évolution majeure des effectifs globaux. Au sud du pays, où certains oiseaux semblent avoir pu trouver refuge, le dégel est maintenant quasi-total.

#### *Evolution de la situation, recommandations*

A partir du vendredi 27 janvier, Météo France prévoit un redoux qui devrait se généraliser au cours du weekend et la semaine prochaine.

Pour les régions les plus durement touchées par le gel, il faudra cependant plusieurs jours pour que la nourriture soit de nouveau disponible aux bécasses, aux bécassines et autres espèces de sensibilité proche afin qu'elles retrouvent un état physiologique normal. Aussi est-il préférable d'accorder à ces oiseaux la tranquillité requise.

Pour les régions d'accueil proches de l'Atlantique, l'augmentation locale des effectifs d'oiseaux potentiellement affaiblis par le déplacement, peut conduire à prendre des mesures de gestion appropriées.

### **La procédure « Gel prolongé » reste activée**

Le déclenchement du protocole national « gel prolongé » le vendredi 20 janvier implique un suivi régulier. Pour mémoire, les dates de prochains comptages sont :

Pour la **bécasse des bois** :

- sur les sites de référence le jeudi 26 janvier

Les résultats sont à transmettre au Réseau bécasse par courriel, à [rezobecasse@oncfs.gouv.fr](mailto:rezobecasse@oncfs.gouv.fr) et en copie à [francois.gossmann@oncfs.gouv.fr](mailto:francois.gossmann@oncfs.gouv.fr)

Pour les **oiseaux d'eau** :

- les 25 ou 26 janvier, sur les sites localement pertinents, un relevé du degré de gel des marais et de la présence éventuelle d'espèces typiquement nordiques ou originales pour la région
- Ces résultats sont à transmettre par courriel à [matthieu.guillemain@oncfs.gouv.fr](mailto:matthieu.guillemain@oncfs.gouv.fr)

Toutes informations complémentaires quant au comportement, à la distance de fuite et/ou à la fréquentation de sites inhabituels par les oiseaux doivent être communiquées.